

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2009

- : - : - : - : - : -

2ème séance : 21h00

Étaient présents : Alain MÉTRAL maire
Jean-Yves LEMÉTAYER, Élisabeth LEGRAND, Dany DAVID,
Michel MADORÉ, Alain SEVEQUE Adjoints.

Jean-Marie BARRÉ, Thierry BILLORÉ, Michel BLOT, Michèle DEBONO, Christian DELANOË, Paulette LEMARIGNER, Françoise LUAST, Jean-Pierre RUAULT, Yolanda TESNIERE, Françoise BLANCHET, Claude DUGUEY, Fabienne PICAN, André SIMON, Michel CHAIGNON, Jacqueline CORBEAU, Jean-Michel HEC Conseillères et Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés : Jean-Claude LEPAON (procuration à Alain MÉTRAL), Annick LAMAZURE (procuration à Dany DAVID) Colette LECOT (procuration à Michel MADORÉ), Josiane MARAIS (procuration à Elisabeth LEGRAND), Daniel DEPINCÉ (procuration à Michel CHAIGNON).

Secrétaire de séance : Françoise LUAST
Assistée de Philippe POMMIER, technicien territorial

Date de convocation : 20.03.2009

Date d'affichage : 02.04.2009

Avant d'aborder l'ordre du jour, Mr le Maire demande à l'Assemblée Municipale de bien vouloir rajouter la question supplémentaire suivante :

Avenants aux contrats de prêts consentis par le Crédit Foncier de France à la S.A.R.L Les Rouges Gorges pour la construction du Foyer Logement.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 26 FÉVRIER 2009.

Le compte rendu est voté à l'unanimité.

II - AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET DE L'EXERCICE 2008 SUR L'EXERCICE 2009.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur BARRÉ, l'assemblée vote **à l'unanimité**, l'affectation du résultat excédentaire du budget fonctionnement 2008 au budget prévisionnel 2009 comme suit :

- Compte 002, résultat de fonctionnement reporté en section fonctionnement : 238 838,39€
- Compte 1068, excédent de fonctionnement reporté en section investissement : 400 000,00€

III- ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE L'ANNÉE 2008.

En accord avec l'ensemble des élus, Monsieur BARRÉ donne lecture du budget primitif de l'année 2009 par chapitres.

Pendant l'exposé de Monsieur BARRÉ les précisions suivantes sont demandées :

Monsieur SIMON : « *la réfection du chemin du Bosq est elle prévue ?* »

Monsieur MÉTRAL : « *oui. Les travaux d'effacement des réseaux vont bientôt débiter* ».

Monsieur DUGUEY : « *600€ sur 5000€ prévus ont été consommés à la ligne : Fournitures de voirie ?* ».

Monsieur MÉTRAL : « *Il s'agit de petit matériel de voirie dont les achats ne sont pas réguliers* ».

Monsieur DUGUEY : « *les prévisions de dépenses de vêtements de travail sont élevées ?* »

Monsieur MÉTRAL : « *le système de location actuel ne donne plus satisfaction car trop*

onéreux. Dorénavant Les vêtements seront achetés, seul le nettoyage sera confié à un prestataire ».

Monsieur DUGUEY note une diminution importante des sommes consacrées à l'entretien des terrains.

Monsieur MÉTRAL précise que la collectivité répond aux demandes d'entretien de l'Association Football Club.

Monsieur DUGUEY : « Cette année 15000€ sont consacrés à la publication ? »

Monsieur MÉTRAL : « les montants prévus concernent des dépenses pour la communication à l'attention de la population. Ces sommes étaient jusqu'à présent, réparties sur plusieurs lignes budgétaires ».

Monsieur CHAIGNON remarque que le budget global de fonctionnement augmente d'environ 3%. Il estime qu'il aurait été souhaitable que le budget n'augmente pas.

Il regrette qu'un réel débat d'orientation budgétaire n'ait pas eu lieu afin de préparer un budget sans augmentation de charges.

Monsieur MÉTRAL rappelle que l'assemblée municipale a voté, à l'unanimité, l'attribution d'un régime indemnitaire à l'ensemble du personnel avec effet au 1^{er} décembre 2008. « On doit tenir compte de cette dépense supplémentaire en 2009. Les outils ont été créés ; il faut donner les moyens au personnel de faire fonctionner les installations ».

Monsieur SIMON constate une augmentation importante des sommes consacrées aux retraites des élus. Il juge cette augmentation scandaleuse.

Monsieur SIMON considère que des économies peuvent être réalisées sur les dépenses d'éclairage public, ou sur une réduction des indemnités.

Il rapporte les difficultés éprouvées par certains Agnelais pour payer leurs impôts locaux.

Monsieur MÉTRAL souligne que les reports d'investissement sont passés de 983000€ en 2008, à 393000€ en 2009. « L'ampleur des besoins est telle que l'impact d'une réduction des indemnités serait dérisoire. Des efforts sont faits, au quotidien, pour faire des économies, sur l'éclairage public, entre autre ; cependant, je répète que les outils que nous avons mis en place sont plus nombreux et génèrent inévitablement des dépenses de fonctionnement ».

Ayant entendu les orientations générales du budget 2009 présentées par Monsieur BARRÉ, le conseil municipal, **par 19 voix pour et 8 contre**, adopte à la majorité le budget primitif de l'exercice 2009 arrêté comme suit :

	<u>DÉPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Investissements	2 247 379,32 €	2 247 379,32 €

Fonctionnement	4 014 831,39 €	4 014 831,39 €
Total	6 262 210,71 €	6 262 210,71 €

IV- TAUX D'IMPOSITION

Monsieur MÉTRAL propose, compte tenu de l'avis favorable de la commission des finances en date du 16 mars 2009, d'augmenter les taux d'imposition des 4 taxes directes locales de 1%.

Monsieur CHAIGNON souhaiterait qu'une comparaison avec des communes de même hauteur, soit réalisée chaque année.

Monsieur DUGUEY ajoute « *il serait intéressant de comparer la moyenne des bases* ».

Monsieur MÉTRAL rappelle que les taux de la commune d'Agneaux sont inférieurs aux taux moyens départementaux et nationaux.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur BARRÉ,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à la majorité (19 voix pour, 8 contre)**,

décide d'augmenter les quatre taux de 1% et fixe les taux d'imposition pour l'année 2009 comme suit :

Taxes	Taux proposés	Base d'imposition	Produit
d'habitation	9,82	5 068 000 €	497 678,00 €
foncière (bâti)	15,16	5 449 000 €	826 068,00 €
foncière (non bâti)	31,72	84 500 €	26 803,00 €
professionnelle	8,37	7 264 000 €	607 997,00 €
		total	1 958 546,00 €

V- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur CHAIGNON observe que les montants, hors Institut, baissent de manière conséquente soit de 21%. « *La lecture serait plus lisible, si les associations étaient clairement identifiées* ».

Monsieur MÉTRAL précise que, toutes les demandes présentées par les associations sportives, ont été inscrites.

Madame DAVID annonce que la procédure d'attribution a changé pour les autres associations. Il leur appartient désormais de déposer leur dossier ; or, certaines ne se sont pas manifestées. *«Aujourd'hui la collectivité est attentive à la vie des associations ; par exemple l'orchestre philharmonique a vu sa dotation proposée passer de 1500€ à 150€ au vu de la faiblesse de son activité. Si besoin, les montants pourront toutefois être revus à la hausse ».*

Madame DAVID souligne qu'à partir de 2009, les demandes des associations, autres que culturelles et sportives, seront examinées en Bureau Municipal.

Monsieur CHAIGNON demande si la dotation pour l'Institut est calculée par année scolaire ou par année civile.

Monsieur MÉTRAL : *« pour l'année scolaire ».*

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** : décide de verser aux associations pour l'exercice 2009, les subventions telles que figurant sur les annexes jointes.

VI- AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE DE L'ÉCOLE PRIMAIRE : LANCEMENT DE LA PROCÉDURE ET SIGNATURE DES MARCHÉS.

Madame BLANCHET demande si le projet a été présenté aux parents d'élèves.

Monsieur MÉTRAL répond : *« le projet a été présenté aux derniers conseils d'école primaire et maternelle ».*

Monsieur SIMON estime le coût des travaux élevé. Il rappelle avoir fait cette observation lors de la dernière commission des travaux.

Monsieur MÉTRAL précise qu'il ne s'agit que d'une estimation. La commission d'appel d'offre devra apprécier les propositions des entreprises.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur MADORÉ, l'assemblée municipale décide,

à l'unanimité, d'approuver le projet d'aménagement de l'entrée de l'école primaire, d'autoriser le maire à engager la procédure de passation de marché public en recourant à la procédure adaptée et d'autoriser le maire à signer les marchés.

VII- RENOVATION DE LA COUVERTURE DE LA SALLE OMNISPORTS : LANCEMENT DE LA PROCÉDURE ET SIGNATURE DES MARCHÉS.

Monsieur CHAIGNON demande si la possibilité d'occulter l'éclairage zénithal pour les concerts est prévue dans le projet.

Monsieur DUGUEY ajoute que cette occultation pourrait être la bienvenue en été.

Monsieur MÉTRAL répond que cette option sera proposée.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur MADORÉ, l'assemblée municipale décide,

à l'unanimité, d'approuver le projet de rénovation de la couverture de la salle omnisports, d'autoriser le maire à engager la procédure de passation de marché public en recourant à la procédure adaptée et d'autoriser le maire à signer les marchés.

VIII- RÉTROCESSION DE LA VENELLE DU BOURG BUISSON

Monsieur LEMÉTAYER rappelle que, par délibération du conseil municipal en date du 8 décembre 1997, la commune avait décidé l'incorporation dans le domaine public communal de la parcelle cadastrée section AC n° 162 d'une superficie de 745 m², dénommée venelle du Bourg Buisson. La parcelle n'ayant jamais été rétrocédée à la commune, il convient aujourd'hui de procéder à cette rétrocession pour permettre le classement de la voirie

Monsieur CHAIGNON demande la création d'un passage piéton rue Guillaume Michel, afin de faciliter le cheminement entre la rue de la Banque et la venelle du Bourg Buisson.

Monsieur MADORÉ prend note de la demande.

Le conseil municipal décide, **à l'unanimité**, d'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires afin d'engager la procédure de la rétrocession de la venelle du Bourg buisson cadastrée section AC n° 162, de prendre en charge les frais de l'acte notarié, et d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces utiles à cette affaire.

IX- AVENANTS AUX CONTRATS DE PRETS CONSENTIS PAR LE CREDIT FONCIER DE FRANCE A LA SARL « LES ROUGES GORGES » POUR LA CONSTRUCTION D'UN FOYER LOGEMENT.

Monsieur SIMON estime qu'il n'est pas normal que les représentants de la commune ne soient pas invités au conseil d'administration.

Monsieur CHAIGNON ajoute « *vous devez exiger que le conseil d'administration se réunisse avec un représentant de la commune* ».

Monsieur MÉTRAL confirme que la commune doit être représentée au conseil d'administration, avec voix consultative. Il ajoute « *Nous n'avons jamais été invités, j'ai réclamé les comptes rendus de tous les conseils d'administrations passés, et exigé d'être invité au prochain, et aux suivants* ».

Cependant, il rappelle que la commune a un devoir moral de ne pas mettre l'établissement en difficulté.

Monsieur DUGUEY suggère de ne pas signer l'avenant, sans engagement des représentants des « Rouges Gorges ».

Le conseil municipal, **par 19 voix pour et 8 contre**, décide, **à la majorité**, de donner tout pouvoir de signature à Monsieur le Maire, afin de régulariser les deux avenants proposés.

X – QUESTIONS ECRITES.

Questions écrites posées par le groupe « Ensemble pour Agneaux »

1 / Madame CORBEAU : « *des bruits font état du choix d'Agneaux, pour l'implantation d'une clinique privée* ».

Monsieur MÉTRAL : « *ces bruits sont non fondés* ».

2/ Monsieur CHAIGNON : « *nous avons lu dans le bulletin du groupe majoritaire, que vous aviez mis en place des référents de quartier ; il aurait été judicieux d'en informer le conseil municipal* ».

Monsieur SEVÈQUE : « *leur mission a été définie dans le bulletin. Les référents nous aident à la réalisation de projets ; ils participent au fonctionnement de la démocratie au quotidien* ».

Monsieur LEMÉTAYER ajoute « *ils n'ont pas de rôle dans le fonctionnement du Conseil Municipal, ils sont des relais d'information* ».

Monsieur CHAIGNON maintient que l'intervention de référents de quartier, dans le projet de rénovation de squares, relève d'affaires municipales.

Monsieur SEVÈQUE rappelle que les projets d'aménagement des squares ont été discutés en commission de travaux.

Madame PICAN demande comment les référents ont été choisis.

Monsieur SEVÈQUE : « *ils se sont proposés ou ont été sollicités* ».

3/ Monsieur HEC : « *des associations nous ont informé, que la procédure de réservation des salles avait été modifiée, cela se traduit par des délais, avant d'avoir la certitude de disposer de la salle* ».

Madame DAVID : « *les circuits ont été formalisés. Avec un peu de prévoyance, il n'y a pas de problème. Toutefois, un délai, ne pouvant dépasser huit jours pourra ponctuellement être demandé* ».

Questions écrites posées par le groupe « Agneaux, dialoguons pour agir »

1/ Monsieur DUGUEY : « *le projet de crématorium soulève des contestations parmi les habitants d'Agneaux ; la pétition lancée par l'A.D.H.A.O a déjà recueilli plus de 800 signatures. Envisagez-vous, rapidement, une réunion de concertation avec les habitants d'Agneaux ? Envisagez-vous de faire une étude pour revoir, éventuellement, le lieu d'implantation du crématorium ? Pourquoi ce dossier n'a-t-il pas fait l'objet d'une réflexion communautaire ?* »

Monsieur MÉTRAL : « *La pétition lancée par l'A.D.H.A.O peut être légitime. On peut comprendre les interrogations.*

La concertation avec les Agnelais sera organisée par le commissaire enquêteur, lors de l'enquête publique. C'est une personne indépendante qui sera amenée, dans son rapport, à juger de l'opportunité de conserver, ou non, l'implantation sur ce site, ou sur un autre.

Concernant la localisation du projet ; je vous rappelle que l'association des crématisés de la Manche s'était adressée au président de la C.C.A.S.L pour demander la création d'un crématorium dans le centre Manche, en réponse à la demande grandissante. La commune d'Agneaux s'est proposée ; elle a donc naturellement choisi d'en conserver la compétence, afin d'en retirer les avantages financiers ».

2/ Madame PICAN : *« il serait prévu la fermeture d'une classe de maternelle à l'école Marie Ravenel lors de la prochaine rentrée ».*

Monsieur MÉTRAL : *« aucune fermeture n'est prévue, ni même envisagée ».*

3/ Monsieur SIMON : *« quelle est l'évolution des demandeurs d'emploi sur la commune ? »*

Monsieur MÉTRAL : *« le nombre de demandeurs d'emploi est quasi stable depuis ces derniers mois ; peut être constatons nous une légère augmentation ces 2 derniers mois. De nombreux emplois ont été créés à Agneaux depuis 2002 ».*

3/ Monsieur DUGUEY : *« Le départ du docteur Paing est annoncé et a priori il n'aurait pas de remplaçant. Quelles actions comptez vous mettre en œuvre pour favoriser le maintien sur la commune d'une offre de soin répondant à la population et maintenir également l'activité économique ? »*

Monsieur MÉTRAL : *« depuis l'annonce du départ du docteur Paing, et pour pérenniser l'activité de soins sur la commune, une discussion s'est engagée avec les professionnels de santé d'Agneaux, afin d'envisager la création d'une maison médicale sur un site convenable. Leurs locaux actuels ne présentant pas les conditions nécessaires pour répondre aux futures exigences de mise en accessibilité ; ils sont intéressés, ainsi que des médecins Saint-Lois pour s'installer dans une structure commune ».*

L'ordre du jour étant épuisé,

Monsieur MÉTRAL lève la séance à 22h30.

Le Maire,

A. MÉTRAL